Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20260430-D2026_02_07-DE

Commune de MONTENEUF COMMERCE CAFE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D2026-02-07

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal de MONTENEUF
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2025 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2026 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2 398,97 €		152,00 €		0,00 €	2 550,97 €
FONCT	4 017,55 €		3 334,07 €			**7 351,62 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibéra d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit e priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	7 351,62 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	7 351.62 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	7 351.62 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Fait à Monteneuf,
Le 30/04/26

Délibéré par le conseil municipal le 30/04/2026

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Suffrages exprimés : 15
Abs : 0 Pour : 15 Contre : 0

Secrétaire de séance : M Patrick NARAT-VIALIA

1er adjoint : M Fabrice RACAPÉ

Date de la convocation : 17/04/26

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

MAIRIE DE MONTENEUF
56 Morbihan